



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de cinema

Question écrite n° 654

Texte de la question

M Pierre Raynal attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les chiffres qui viennent d'être publiés par le Centre national du cinéma, qui confirment la situation préoccupante de l'industrie cinématographique française. La fréquentation des salles a baissé de 16,8 p 100 au premier trimestre 1988, et pour la première fois, les recettes provenant de la télévision-vidéo (51,7 p 100) ont dépassé les recettes des salles de cinéma (48,3 p 100). La conséquence directe de ce malaise chronique est la fermeture des salles de cinéma avec, en 1987, la disparition de 10 p 100 d'entre elles, soit 500 sur 5 000 existantes alors. Dans ces conditions, il lui demande de lui indiquer les mesures nécessaires qu'il compte prendre pour enrayer ce phénomène.

Texte de la réponse

Reponse. - La diminution sensible de la fréquentation, qui affecte gravement, sinon toutes les salles de cinéma, du moins une importante partie du secteur de l'exploitation, est le signe le plus manifeste de la crise du cinéma. Elle est susceptible de provoquer, parfois brutalement, la disparition de toute activité cinématographique notamment dans les communes de petite ou moyenne importance. Or les œuvres cinématographiques n'existent que pour autant que les salles demeurent : celles-ci sont leur lieu de naissance véritable, leur point initial de rencontre avec le public. Le maintien d'un ensemble diversifié de salles, harmonieusement reparties sur l'ensemble du territoire, présente donc un caractère prioritaire. Par ailleurs, les salles de cinéma constituent un rôle d'animation culturelle et sociale irremplaçable, plus particulièrement dans les communes de taille modeste. Enfin, l'existence d'un réseau suffisamment dense d'écrans reste la garantie essentielle d'une production originale et indépendante. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 29 juin 1988, l'objectif est de « redonner à la création cinématographique les moyens, les ambitions, les circuits de production et de diffusion qui permettent d'enrayer la chute de fréquentation ». D'ores et déjà, 70 millions de francs vont être affectés à la mise en œuvre d'actions de soutien à l'ensemble de ce secteur d'activités. D'autres crédits seront dégagés, dans les exercices ultérieurs, en vue de poursuivre et d'amplifier ces actions. S'agissant du secteur de l'exploitation, on doit cependant rappeler que, dès à présent, des mesures ont été prises en vue d'accroître et d'assouplir le soutien financier accordé aux salles de cinéma : accélération de la couverture par le soutien des dépenses d'équipement, notamment par l'octroi d'avances sur soutien plus importantes ; attribution d'une majoration exceptionnelle du soutien financier aux petites et moyennes salles ; autorisation exceptionnelle d'utilisation du soutien financier au règlement des dettes à l'égard des distributeurs de films. Il apparaît toutefois que ces mesures sont insuffisantes pour répondre au défi provoqué par un dispositif nouveau permettant d'utiliser les crédits mobilisés à cette fin d'une manière plus sélective, correspondant aux caractères spécifiques des difficultés rencontrées par les salles. Des mesures sont actuellement à l'étude visant à apporter à celles des exploitations dont l'actuelle situation de trésorerie est trop précaire les moyens de pallier cette situation et de mettre en œuvre un plan de redressement à moyen terme. D'autre part, s'agissant des salles situées dans un certain nombre de petites et moyennes localités, une réflexion est déjà engagée par les collectivités locales sur l'importance de la salle de cinéma dans la vie locale et

sur les moyens qu'elles pourraient développer pour préserver l'activité cinématographique sur leur territoire. Une intervention coordonnée de l'Etat devra soutenir les initiatives prises, en ce domaine, par les municipalités.

Données clés

Auteur : [M. Raynal Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 654

Rubrique : Cinema

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2162